

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE DREUX

DÉCISION N°DEC2024-003

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

Concession n° : 500/COL Situation : Cimetière BILLY

Unité : Unité1 / : / : - Empl. Sphère : 9

Le Maire de la Ville de Dreux, Conseiller régional,

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales alinéa 8,

VU la délibération n°2022-215 du 13 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs au Maire,

VU l'arrêté n°ARR2022-543 du 31 octobre 2022 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Mariam CISSÉ,

VU la demande présentée par Monsieur GASCON Thierry domicilié 13, rue du Château d'eau, 45380 Chaingy (Loiret) et tendant à obtenir une concession dans le Cimetière BILLY à l'effet d'y fonder la sépulture collective des personnes désignées : Madame Denise GASCON née CARO, décédée à Dreux (Eure et Loir) le 29 septembre 2023, et ultérieurement Monsieur Claude GASCON, époux de la défunte, parents du concessionnaire.

DÉCIDE

ARTICLE 1 - Il est accordé dans le Cimetière BILLY à compter du **02 octobre 2023** au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture collective indiquée une concession de 15 ans. La date d'échéance est le **01 octobre 2038 pour une durée de quinze ans.**

ARTICLE 2 - La présente concession est accordée moyennant la somme totale de 400,00 Euros qui a été versée dans la caisse du Receveur Municipal suivant quittance n°2023/256 du 02 octobre 2023.

ARTICLE 3 - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Dreux et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 - Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération et au Titulaire de la concession.

ARTICLE 5 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le **11 JAN. 2024**Document certifié exécutoire
après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le
Notification ou affichage le

Pour le Maire,
Adjointe au Maire,
Mariam CISSÉ

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20240111-DEC2024-003-AU
Date de télétransmission : 18/01/2024
Date de réception préfecture : 18/01/2024